Procédure pour une demande de séjour en unité d'accueil

Une nouvelle application « osc@r » est désormais en place pour la gestion des demandes de séjour en Unité d'accueil.

Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre :

L'ancien formulaire papier ne doit plus être utilisé.

Pour les adhérents ne possédant par de connexion internet, merci de vous rapprocher de la permanence pour cette saisie.

1) se connecter au site de la FNASCEE : <u>http://www.fnascee.org/</u>

Interfact Facility - Francisco References - Pressonne		aur passion	15	*			
Sport Culture	Entraide Espace Mémoire	Pratique Manifestation	s Annuaire fédéral	Sites ASCE	Sites URASCE	Unités d'accueil	
émarche éco-resp	onsable	-				Recherche d'une unité d'accueil Utilitation des unités d'accueil	

2) aller sur l'onglet Unité d'accueil / recherche d'une unité d'accueil



Accès restreint à la recherche d'une unité d'accueil

L'accès est réservé aux adhérents des ASCE disposant de l'identifiant et du mot de passe, inscrits sur la carte d'adhérent ou à demander aux responsables de l'ASCE.

Identifiant	
Mot de passe	
ø	

chercher l'unité d'accueil que vous souhaitez réserver en cliquant sur les liens du site proposé.

<u>Carte des unités d'accuell</u> <u>C'est encore libre !</u> <u>Liste de toutes les unités d'accueil</u> <u>Les nouvelles unités d'accueil</u> ouvrir la fiche de l'unité d'accueil souhaité : en bas à droite un cadre est réservé pour vous permettre de remplir le formulaire de demande

RESERVATION
Contro IIA populática entre contra en Barro via 10.00000 en ellevente ICE
Cette uA peut etre reservee en ligne via OSC@K en cliquant ICI



)SC@R / Demande de séjour



LA PARTIE CI-DESSUS CORRESPOND à toutes vos coordonnées. Et en particulier Votre ASCEE . N'oublier pas de remplir votre adresse de messagerie personnelle, car c'est seulement à cette adresse que vous recevrez le message de confirmation indiquant que votre demande a été validée par votre ASCEE et transmis au gestionnaire de l'unité souhaitée. Sans aucune adresse mel, votre demande ne pourra être traitée. Si vous n'en avez pas c'est votre Ascee qui se chargera de faire l'intermédiaire entre vous et le gestionnaire.

Liste	tuer le séjour			
Nom	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
()		Adhérent		
		Conjoint(e) 👻		
		Conjoint(e) 💌		
		Conjoint(e) 💌		
		Conjoint(e) 💌		
		Conjoint(e) 👻		
		Conjoint(e) 💌		
		Conjoint(e) 💌		
		Conjoint(e) 💌		
		Conjoint(e) 👻		

Cette partie est importante, elle permet au gestionnaire de vérifier que la capacité du logement est respecté, et pour les demandes de séjour pendant les vacances scolaire, permet une priorité selon le nombre d'enfant.

e Verdon-sur-Mer		
Dates des séjé	urs demandés pour l'unité d'accueil sollicitée(malquer par or	fre de préférence)
RAPPEL : Vous ne	pouvez pas demander plus de 5 sejours durant la p	eriode juillet-aout
	au	
tu 📔	au	
lu 📔	au	
lu:	្លុងប្	
lu 📔	au	
Autres unités d'ac	ueil demandées et gérées par cette même ASCE (Indiaver)	ar ordre de préférence)
2 Autre choix ?		
3 Autres choix ?		
and the second se		

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'unité d'accueil

Enregistrer

Cette partie correspond au souhait des unités désirées. Sur la même fiche vous indiquerez les unités souhaité et géré par la même ASCEE. Ainsi que les dates possibles.

Remplir la fiche **sans oublier de l'enregistrer**. Ceci aura pour effet de faire adresser automatiquement un mél (via un robot de FREE, hébergeur de l'application), au président de votre ASCEE, avec copie sur la boîte électronique de la permanence ou Balu de votre ASCEE d'appartenance, pour validation.

Une fois la validation effectuée (attestation de votre adhésion) par le responsable de l'ASCE, un mél (également automatique) sera adressé :

• à vous pour vous avertir que votre demande a été validée ;

• au gestionnaire de l'unité d'accueil choisie, pour l'informer qu'une demande a été faite et qu'elle devra être traitée : attribuée ou refusée.

Le nombre total de demandes pour la période estivale (juillet et août), traitées par les commissions de la deuxième quinzaine de janvier, est limité à 5.

Cette disposition, rarement respectée auparavant, sera contrôlée par informatique.

A noter donc que pour les séjours d'été, vous n'aurez de réponse qu'après les commissions qui ont généralement lieu dans la deuxième quinzaine de janvier de l'année de votre séjour.

N'oubliez surtout pas de bien compléter tous les éléments dans votre demande. C'est le seul document que possédera le gestionnaire d'unité d'accueil pour éventuellement vous contacter si besoin et vous faire parvenir le contrat de façon dématérialisé.

Bonne recherche et bon séjour dans les UA La responsable de la Commission UA Gironde Ghislaine Badreau